



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rouen, le 17 novembre 2014

Le Recteur

À

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements publics  
et privés sous contrat de l'Eure et de la Seine-Maritime

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation  
nationale du premier degré de l'Eure et de la Seine-Maritime

s/c Madame et Monsieur les Inspecteurs d'académie -  
Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale  
de l'Eure et de la Seine-Maritime

**Rectorat Objet : Demandes de subvention OFAJ – Année civile 2015**

**DAREIC** Je vous invite à adresser à la Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération pour **le vendredi 31 Janvier 2015** les demandes de subvention pour les échanges de groupes (4 nuitées minimum sur place, hors appariement et dans le cadre d'un appariement) qui auront lieu entre **le 05 janvier 2015 et le 19 décembre 2015**. Ces demandes concernent les mobilités des élèves français en Allemagne et non l'accueil des élèves allemands en France.

Affaire suivie par

**Olivier LAUNAY**

Délégué académique  
aux relations  
européennes et  
internationales et à la  
coopération

Veillez noter que l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) travaille sur la base de l'année civile et non de l'année scolaire. Les demandes de subvention déposées pour le 31 janvier 2015 concernent également les échanges réalisés au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016.

Dossier suivi par

**Olivia HINFRAY**

Assistante DAREIC

La subvention est versée par l'OFAJ aux établissements après le déplacement des élèves français. Nous vous invitons à adresser vos décomptes dans les meilleurs délais, et ce, afin de percevoir au plus vite les subventions. J'attire également votre attention sur le fait que toute demande de subvention adressée hors délai ou incomplète ne sera pas prise en compte (voir annexe n°1).

Téléphone

+ 33 (0)2.32.08.90.52

Fax

+ 33 (0)2.32.08.90.53

Mél

[dareic@ac-rouen.fr](mailto:dareic@ac-rouen.fr)

Vous veillerez préalablement à prendre connaissance des directives de l'OFAJ du 01 janvier 2012 consultables sur le site de l'OFAJ. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que le secteur scolaire s'est doté de **nouveaux formulaires** de demande de subvention et de décompte pour l'année civile 2015. Tous les formulaires et documents peuvent être consultés et téléchargés à partir du site de l'OFAJ à la page suivante : <http://www.ofaj.org/echanges-dans-la-localite-du-partenaire> et du site académique à la rubrique : coopération franco-allemande, que vous trouverez également en pièces jointes.

Les demandes de subvention pour les échanges entre établissements d'enseignement professionnel et technologique et pour les rencontres en tiers-lieu doivent être envoyées directement à l'OFAJ avec copie à la DAREIC. Pour établir le budget, vous pourrez vous reporter aux grilles disponibles dans le document intitulé « Directives de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse ».

Les autres demandes de subvention (enseignement général : écoles, collèges, lycées) doivent être envoyées à la DAREIC. Elles sont examinées par une commission mixte associant les corps d'inspection et le délégué académique aux relations européennes et internationale et à la coopération sur la base du projet pédagogique détaillé.

En cas d'annulation de l'échange, vous êtes priés d'en informer impérativement la DAREIC par courrier électronique à l'adresse suivante : [dareic@ac-rouen.fr](mailto:dareic@ac-rouen.fr).



**Claudine SCHMIDT-LAINÉ**

**Annexe n°1** : Récapitulatif des pièces à joindre au dossier (demande OFAJ + décompte OFAJ)

**P.J.** : Formulaire de demande de subvention OFAJ – Établissement d'enseignement général  
Formulaire de décompte d'utilisation OFAJ – Établissement d'enseignement général

## ANNEXE

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

### Récapitulatif des pièces exigées par l'OFAJ (à joindre impérativement au dossier)

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Une subvention ne peut être accordée que si toutes les pièces justificatives ont bien été jointes au dossier de demande de subvention OFAJ. Ce dernier doit être transmis à la DAREIC, **avant le 31 janvier 2015**, délai de rigueur.

#### 1 – Pièces à joindre à la demande de subvention OFAJ :

- Formulaire de demande de subvention OFAJ ;
- Projet pédagogique détaillé du séjour : objectifs pédagogiques, utilisation des TICE entre les séjours des partenaires... (minimum une page) ;
- Programme détaillé du séjour des élèves français (emploi du temps des activités) ;
- Liste des élèves concernés participant au séjour ;
- Relevé d'identité bancaire de l'établissement.

La subvention ne peut être versée que si toutes les pièces justificatives ont bien été jointes au dossier de décompte d'utilisation OFAJ. Ce dernier doit être transmis à la DAREIC, **deux semaines après le retour des élèves français**, délai de rigueur.

#### 2 – Pièces à joindre au décompte d'utilisation OFAJ :

- Formulaire de décompte d'utilisation OFAJ ;
- Projet pédagogique détaillé du séjour : objectifs pédagogiques, utilisation des TICE entre les séjours des partenaires... (minimum une page) ;
- Programme détaillé du séjour des élèves français (emploi du temps des activités) ;
- Compte-rendu détaillé du séjour (minimum une page) ;
- Liste émargée des élèves ayant participés au séjour ;
- Factures de transport (photocopies) ;
- Relevé d'identité bancaire de l'établissement.